

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DECISION DU PRESIDENT

**PLOEMEL - PARC D'ACTIVITES DE PEN ER PONT
CESSION DES PARCELLES C1127 et C1129
à CALIEZ METAL CONCEPT**

Je, soussigné Philippe LE RAY, Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37;

Vu la délibération n°2021DC/165 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2021 donnant délégation au Président pour conclure toute promesse unilatérale ou synallagmatique de vente, et la réitération par acte authentique en la forme administrative ou notariée, pour toute acquisition ou cession immobilière pour le compte de la Communauté de Communes dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € hors frais d'acte et de procédure, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023DC/079 en date du 23 juin 2023 portant sur la fixation du prix de vente des parcelles C 1127 et C1129 situées sur le parc d'activités de Pen er Pont à Ploemel, décidant de fixer à 17 € HT le m² le prix de vente de cette parcelle non viabilisée ;

Vu l'avis favorable du comité projet entreprise qui s'est tenu le 26 février 2021 ;

Vu l'arrêté délivré par la mairie de Ploemel le 26 juin 2023 accordant le permis de construire n° PC 56161 23 T 0020 pour la construction d'une chaudronnerie et d'une menuiserie ;

Considérant le projet de Monsieur Guillaume CALIEZ, d'implanter un bâtiment d'une surface de l'ordre de 370 m² permettant l'accueil de la société CALIEZ METAL CONCEPT et de l'entreprise LE BUREAU DE DAME sur les parcelles cadastrées C 1127 et C 1129 d'une superficie totale de 1085 m² ;

Considérant la bonne compatibilité du projet avec la vocation du parc d'activités et de l'utilisation optimisée du foncier (prise en compte de la zone humide et des aires de giration) ;

Préfecture du Morbihan
DCL Reçu le

- 4 AOUT 2023

DÉCIDE

- De céder à Monsieur Guillaume CALIEZ ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, les parcelles cadastrées C 1127 (23m²) et C 1129 (1062m²), sises 19 Impasse de Trevegat, ZA de Pen Er Pont à Ploemel d'une superficie totale de l'ordre de 1085 m²;
- Que la cession de ce terrain non viabilisé interviendra moyennant un prix de 17€ HT le m² ;
- Que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur y compris les frais de viabilisation, les frais de déplacement du poteau électrique, les frais de géomètre et de notaire ;
- De confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;
- Que cette mutation sera réalisée le 31 décembre 2023 au plus tard. A défaut, Auray Quiberon Terre Atlantique retrouvera la libre disposition du terrain ;
- De prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le :

27/08/2023.

Préfecture du Morbihan
DCL Reçu le
- 4 AOUT 2023

Fait à Auray, le 27 juillet 2023



Le Président

Philippe LE RAY